

# FAQ Famille-École

## sur la mise en place des contributions modulées

Le groupe avait pour objectif de produire un document (type FàQ) permettant de comprendre les questionnements potentiels que les familles pourraient être amenées à formuler. Ces exemples (non exhaustifs) peuvent faciliter le travail d'anticipation des opérations de communication et d'organisation de la mise en place des contributions modulées.

### La légitimité d'une telle proposition

- Notre contribution sert à « financer le caractère propre ». Qu'est-ce que cela signifie ?
- Quelles sont les raisons de cette proposition ? Pourquoi maintenant ?
- Quel est l'objectif : Équité d'accès ? Accueil de tous ? Ouverture à la différence ? Solidarité ? Partage ?...
- Comment ce projet de contribution différenciée rejoint-il le projet éducatif de l'établissement ?
- Qui a décidé la mise en place de cette contribution différenciée ?
- Est-ce une initiative locale ou nationale ?
- Pourquoi devrais-je payer plus cher pour le même service, la même prestation ?
- Le but est-il de faire payer les familles les plus aisées ?
- Notre école peut-elle, doit-elle accueillir « toute la misère du monde » ?

### Le sens de la proposition

- Le cadre propice aux apprentissages de l'établissement va-t-il pouvoir être maintenu ?
- L'établissement va-t-il garder la même image ?
- Le système de financement sera-t-il pérenne ?
- Ce tarif différencié me permettra-t-il d'être plus « partie prenante » de la vie de l'école ?
- Est-ce que si je paie plus on s'occupera davantage de mon enfant ? M'octroiera-t-on des droits particuliers en tant que « grand contributeur » ?
- Les aides financières existantes seront-elles supprimées (réductions fratries, personnel enseignant, personnel OGEC...) ?
- Les cas particuliers seront-ils étudiés ? Des révisions en cours d'année seront-elles possibles ? A qui devrai-je m'adresser ?
- Est-ce que je bénéficierai des mêmes aides sociales que celles dont je bénéficiais dans le public ?
- Est-ce que si je paie moins, mon enfant sera « moins considéré » ?
- Ce système est-il une condition d'inscription ?

## le fonctionnement du dispositif

- Qu'est ce qui est compris dans la contribution familiale ?
- Sur quoi s'applique la modulation ? (Contribution ou ensemble des frais demandés ? Contribution, mais aides possibles en cas de besoin)
- Quels sont les critères de différenciation ?
- Le revenu fiscal est-il le seul indicateur ?
- Le Quotient familial CAF fera-t-il partie des critères ?
- Sommes-nous obligés de payer selon la grille ?
- Puis-je payer plus ou moins que ce qui m'est demandé ?
- Suis-je obligé de communiquer des justificatifs ? Ai-je le droit de refuser de donner ma fiche d'impôts ?
- Que faites-vous des fiches d'impôts ou d'autres documents personnels communiqués ? (Qui y a accès ? Qui traite le dossier ? Question de la sécurisation des feuilles d'impôts RGPD ? Combien de temps est-elle gardée ?)
- En cas de difficultés financières est-ce que je pourrai obtenir une aide temporaire ?
- Serai-je remboursé en cas d'absence des enseignants ?
- Une modulation sur la restauration ou les autres services est-elle envisagée ?
- Compte-tenu du prix de la restauration, n'est-il pas possible d'envisager plutôt un tarif différencié sur la cantine ?
- Si je n'arrive plus à payer en cours d'année est-ce que mon enfant devra quitter l'établissement ?